



## Donation d'une partie de la maison

Par **toccae**, le **13/07/2015** à **11:43**

Bonjour,

Nous nous sommes mariés en séparation de biens en 2006. Mon mari veut me faire une donation de la maison qu'il a acheté avec son argent en 2012. Il tient à me donner une part, autour de 30/40% afin que je puisse être à l'abri s'il lui arrive quelque chose. Nous avons également eu un fils en 2014. Est-ce possible de faire une donation de la sorte? advenant le cas, à combien s'élèveraient les frais?

cdt

Par **domat**, le **13/07/2015** à **13:24**

bjr,

votre mari peut vous donner une part du bien qu'il possède en propre.  
je vous conseille de consulter un notaire qui saura vous indiquer précisément les frais de donation.

cdt

Par **toccae**, le **13/07/2015** à **13:36**

Merci pour votre réponse et bonne journée à vous :-)